CHAPITRE I

L'Effort Colonisateur Français au Canada

1608 - 1672

DE 1608 à 1629, la France n'eut guère sur les rives du Saint-Laurent que des postes de traite cupidement exploités par les Compagnies de commerce maîtresses absolues du sol et du fleuve. Il est bien vrai que les titres royaux qui leur furent octroyés les obligeaient à peupler le Canada et à procurer l'évangélisation des sauvages, mais leurs promesses restèrent vaines. Champlain, les Jésuites et les rares agriculteurs qui, comme les Hébert et les Couillard, osaient planter la bêche dans le sol vierge du cap Diamant, étaient, aux yeux de ces mercantis rapaces, des êtres malfaisants dont ils s'efforçaient de ruiner le prestige auprès des naturels.

La Compagnie des De Caen se montra particulièrement hostile à l'œuvre de la colonisation. Elle résolut même qu'on ne défricherait point la terre, mais qu'on enverrait chaque année des provisions de bouche. Elle en fournit, en effet, mais en trop petite quantité. Dès 1626, la disette se fit sentir à Québec ; en 1627, ce fut la famine avec toutes ses horreurs. Champlain, outré de ce lâche abandon, chargea le P. Lalemant de porter ses plaintes devant Richelieu.

Le Cardinal, qui aimait les grandes entreprises, forma alors la Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent-Associés. Les premiers efforts de cette société pour secourir la colonie expirante sont dignes d'éloges. Elle embarqua des vivres, des munitions, des colons. Tout fut pris par les Anglais qui, sous la conduite des Kirke, croisaient dans les eaux du Saint-Laurent. Québec succomba le 19 juillet 1629.

Le moment était critique. Serait-il dit que la France quitterait pour toujours le sol canadien ? Champlain allait-il en désespéré, abandonner le rêve de sa vie ? — Non. Sur son conseil cinq familles demeurèrent[1], sentinelles vigilantes et gardiennes des premiers sillons. La Nouvelle-France devait vivre. L'énergie de son fondateur triompha de toutes les difficultés. Le traité de Saint-Germain annula la prise des Kirke et Champlain reparut victorieux sur le cap Diamant. C'était le 23 mai 1633. Près de deux cents colons[2], fraîches recrues, l'entouraient. Quand il eut salué chapeau bas sa terre chérie, quand il eut d'un geste superbe montré à tout ce monde sous les flots de lumière qui descendaient du ciel, et le fleuve immense, et les prés verdoyants et les coteaux boisés et les montagnes lointaines, le grand homme tomba à genoux ; un cri de gratitude monta de son cœur à ses lèvres : " Notre-Dame de la Recouvrance, priez pour Nous ! " Et les colons émus se signèrent. Sous la

---

[1] En tout 21 personnes.

N.-E. Dionne donne dans sa vie de Champlain le mouvement de la population du Canada de 1608 à 1629 (Vol. II, p. 420).

[2] Les passagers du Saint-Pierre, du Saint-Jean et du Don de Dieu étaient exactement cent quatre-vingt-dix-sept y compris les hommes de l'équipage.

protection de l'Immaculée Vierge Marie[3], le Canada français devait prospérer rapidement.

En 1634, nous relevons soixante arrivants dont quarante-deux conduits par Robert Giffard, ce type du seigneur colonisateur, qui organisa des levées d'hommes dans le Perche. En 1635 et 1636 débarquèrent aussi à Québec des contingents de quarante et quarante-cinq colons dont la plupart se fixèrent à Beauport et sur la côte de Beaupré. Tous ces hommes étaient d'excellents chrétiens. Il faut lire dans les relations des pères Jésuites les preuves sensibles qu'ils donnaient de leur foi et de leur piété. Il y avait parmi eux des cultivateurs, des ouvriers de toutes professions et même des familles nobles, telles les Cheffaut de la Regnardière, seigneur de Beaupré, les Le Gardeur de Repentigny et de Tilly, les Le Neuf de la Potherie et du Hérisson[4].

Le mouvement de la colonisation du Canada était donc suffisamment déclenché en France. Allait-il se maintenir ? La compagnie des Cent-Associés s'était engagée, d'après ses statuts, à augmenter chaque année le nombre des colons jusqu'à atteindre le chiffre de quatre mille dans l'espace de quinze ans. Elle devait de plus nourrir, loger, entretenir les nouveaux arrivants pendant les trois premières années et les pourvoir de terres cultivables.

---

[3]La chapelle bâtie par Champlain en 1633, en l'honneur de Notre-Dame de Recouvrance, fut placée, le 7 décembre 1636, sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Il y eut à cette occasion fête solennelle et réjouissances publiques.

[4] Ces deux dernières familles qui arrivèrent au Canada en 1636 comptaient à elles seules quarante-cinq membres.

Tout cela demandait des dépenses considérables et la Compagnie les fit généreusement. Jusque vers 1640, on ne manqua de rien à Québec ; mais, à partir de cette date, le zèle de la Compagnie se ralentit ; il se forma au sein de la grande société une petite compagnie de marchands à laquelle on abandonna la direction des affaires. Dès lors, le système de la moindre dépense fut mis en pratique. On n'envoya plus qu'un petit nombre de colons, et l'on trouva plus commode de concéder des terres à des particuliers résidant en France, obligeant ceux-ci d'envoyer et d'entretenir des défricheurs à leurs frais. En 1645, à la demande de quelques colons notables, la Compagnie céda aux habitants le privilège de la traite des pelleteries ; mais, tout en gardant ses droits, elle se débarrassa sur eux de toutes ses charges : entretien des missionnaires, solde des militaires, paye du gouverneur, réparation des forts et en général de toutes les dépenses nécessaires à l'entretien de la colonie. C'est ainsi que pendant la guerre iroquoise les habitants du Canada se trouvèrent livrés à leurs seules ressources, sans soldats, sans munutions, sans défense[5].

Toute autre fut l'action des Pères Jésuites. Sans bénéfice personnel, ils donnèrent à l'œuvre de la colonisation comme à celle de l'évangélisation des tribus sauvages, tout leur dévouement, tout leur cœur d'apôtres, leur vie même. Leur influence auprès des grands attirèrent à l'œuvre naissante des dons appréciables qui permirent la création du collège

---

[5] Au début de 1640, la petite colonie française de Québec ne comptait pas plus de 274 personnes dont 57 nées au pays.
(B. Sulte — « Histoire des Can.-Frs, » vol. II.)

de Québec, celle de l'Hôtel-Dieu, du couvent des Ursulines et de la mission de Sillery. On doit reconnaître surtout que, par les relations annuelles de l'état de leurs missions, les pères Jésuites firent plus pour la colonisation du Canada que tous les efforts de la Compagnie des Cent-Associés. Ces précieuses annales lues et répandues partout donnèrent sur le Canada, ses richesses et ses habitants des idées claires, précises et, ce qui est mieux, la piété qui en animait les pages détermina un grand nombre de personnes, soit à passer au Canada, soit à consacrer leur fortune à l'évangélisation de ce pays. Toute l'histoire de la fondation de Montréal se rattache à la lecture des *Relations de la Nouvelle-France*, et c'est conseillé et guidé par les pères Jésuites que M. De la Dauversière établit la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1640).

Le poste de Montréal, commencé en 1642, avec vingt personnes, atteignit les chiffres de quarante-deux en 1643 et de soixante-dix en 1644. Et dire que cette poignée de braves allait soutenir pendant vingt ans, une lutte des plus inégales, contre les tribus Iroquoises qui méditaient la ruine complète des Français !

La guerre iroquoise dura pratiquement trente ans (1636-1666) ; elle présente trois phases distinctes :

1° De 1636 à 1648, les Iroquois, divisés par petites bandes de vingt, trente, cinquante ou cent hommes, harcèlent à la fois les Hurons, les Algonquins et les Français. Ils se glissent à travers bois, le long des rivières et du fleuve, se postent à tous les passages et tombent à l'improviste sur les hommes isolés ou les bandes moins nombreuses.

2° En 1648, toutes les forces iroquoises se tournent contre les Hurons qui tombent victimes de leur fureur. Ceux qui échappèrent à leurs ennemis cherchèrent un refuge parmi les nations voisines. Six cents d'entre ces malheureux atteignirent Québec, le 26 juillet 1650, sous la conduite du Père Ragueneau.

3° Restaient les trois postes français de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Dès 1651, les Iroquois résolurent leur perte. C'est alors une vraie chasse à l'homme organisée tout le long du Saint-Laurent. " Ils ne nous laissaient pas un jour sans alarmes, nous les avions constamment sur les bras ", écrit un contemporain. Cachés dans les ravines, les plis de terrain, derrière les souches ou perchés en sentinelles au sommet des arbres, ils attendaient les travailleurs, guettaient ceux qui s'écartaient des maisons, faisaient leur mauvais coup, se dispersaient, puis recommençaient plus loin.

Cette guerre sans relâche épuisa la colonie et " la crainte des Iroquois avait tellement abattu les cœurs qu'on ne vivait plus que dans les appréhensions de la mort[6] ". Un grand nombre de colons perdirent la vie et la liberté dans ces luttes épiques. Le poste de Montréal fut le plus éprouvé. En 1651, il ne possédait plus que cinquante hommes. Il eut certainement succombé sans le secours oppor-

---

[6] Marie de l'Incarnation. (Lettres.) Elle écrit encore à la date du 30 août 1650 : " Ni nous, ni tout le Canada ne pourrons subsister encore deux ans sans secours. Si ce secours manque, il nous faut ou mourir ou retourner en France. "

tun de cent cinq bonnes recrues amenées de France par M. de Maisonneuve en 1653[7].

En 1660, une grande levée d'Iroquois jeta la terreur jusque dans Québec. La ville fut barricadée et les murs des couvents percés de meurtrières. La population entière se mit sous les armes et fit le guet nuit et jour. L'ennemi ne parut pas. On sut plus tard pourquoi : Dollard des Ormeaux et ses seize héroïques compagnons avaient par le sacrifice de leur vie brisé leur élan au Long-Sault[8]. Cependant l'inquiétude régnait partout. A Montréal, plus exposé par sa situation même, le péril iroquois devint si redoutable que M. de Maisonneuve obligea la population à se retirer dans le fort tandis que la garnison se tiendrait à l'hôpital[9]. On n'osait plus sortir de sa demeure qu'en armes, et une fois sorti l'on n'était pas sûr d'y rentrer[10]. En 1661, soixante-dix français dont vingt-trois à Montréal et quatorze aux Trois-Rivières furent pris et tués par les Iroquois en moins de quatre mois[11].

---

7 La population du Canada était en 1653 de 675 âmes dont 400 à Québec, 175 aux Trois-Rivières et 200 à Montréal. (B. Sulte, H. des C.-F. vol. III.)

8 " Il est certain, écrit Marie de l'Incarnation, que sans cette rencontre nous étions perdus sans ressource." Les Relations de 1660 disent aussi : " Tout était perdu s'ils n'eussent péri, et leur malheur a sauvé le pays."

9 Et cela dura quatre ans et demi (1651-1655). (Lettre de J. Mance.)

10 " La nuit on n'eût pas osé ouvrir la porte et le jour on n'eût osé aller à quatre pas de sa maison sans avoir son fusil, son épée et son pistolet." (Dollier de Casson, " Histoire du Montréal.")

11 On peut évaluer à 200 le nombre des victimes de cette guerre. C'était beaucoup pour une colonie naissante.

Devant cette désolation générale que firent la Compagnie des Cent-Associés, les gouverneurs et la France ?

La Compagnie, nous l'avons dit, fit son devoir jusque vers 1645. Elle avait jeté dans ses entreprises des sommes considérables. Ses pertes furent énormes[12]. De là, sans doute, le souci de ses membres à rejeter les charges et dépenses sur la Compagnie des Habitants[13]. A partir de cette date, le nombre de cent associés diminua graduellement ; on n'en compta plus que quarante-cinq au moment de la dissolution de la société, en 1663.

Impuisante à recruter des colons, impuissante à trouver des soldats pour les défendre, impuissante à réaliser les ressources financières indispensables, la Compagnie des Cent-Associés devait disparaître.

Les gouverneurs, bien que nommés par le roi, dépendaient de la société qui administrait le pays et virent leur action paralysée par l'inertie même de celle-ci. M. de Montmagny gouverna avec sagesse. Avec peu de ressources, mais beaucoup d'énergie et de persévérance, il fortifia la colonie et sut maîtriser les Iroquois par le prestige de son nom.

M. d'Ailleboust prit le gouvernement au moment où les Iroquois se précipitaient sur les malheureux Hurons. Il assista impuissant à leur destruction. M. de Lauzon, nommé gouverneur en

---

12 En 1645, elle avait déjà dépensé 1,200,000 livres outre le revenu du pays ; 400,000 livres restaient encore dues à ses créanciers. (Édits et ord. royaux I, 28-29.)

13 L'abbé Ferland a reproduit dans son histoire, vol. I p. 338, les principales clauses du traité entre les deux compagnies.

1651, aurait du être par sa charge même d'Intendant de la Compagnie des Cent-Associés, le plus apte à protéger la colonie, il ne se montra qu'un vieillard débile plus faible encore que ses devanciers.

M. d'Argenson (1658) trouva le pays sur le bord de l'abîme, en proie à la guerre iroquoise. Le triste état de la colonie, l'impossibilité où il se vit de remédier à ses maux, faute de ressources et de soldats, l'affligèrent jusqu'à lui faire perdre la santé. Il demanda son rappel.

M. d'Avaugour, soldat de profession, s'intéressa vivement à l'avenir du Canada. Il adressa au roi un mémoire où il peignait la triste situation du pays et réclama des soldats et des colons. Pierre Boucher, avec les doléances des notables de la colonie, porta au roi la lettre du gouverneur. Louis XIV entretint longuement ce vieux canadien et lui accorda cent soldats et deux cents colons[14]. De plus, M. Dumont, inspecteur royal, devait vérifier l'état du pays et en faire rapport à Sa Majesté.

L'arrivée de M. Boucher et de M. Dumont à Québec (1662) suscita un vif enthousiasme. Partout on fêta l'inspecteur royal qui put se convaincre, selon l'expression de Marie de l'Incarnation, "que l'on peut faire en ce pays un royaume plus grand et plus beau que la France".

Cette même année 1662, Mgr de Laval passa en France pour plaider, lui aussi, la cause de la colonie expirante. Le Roi pouvait-il rester sourd à tant de suppliques, insensible à tant de malheurs ?

---

14 Malheureusement la moitié de ce convoi périt en mer, du scorbut.

Non, évidemment. Aussi Louis XIV, dès qu'il eut pris connaissance des affaires du Canada prétendit régner en maître sur les bords du Saint-Laurent comme sur les rives de la Seine. Le 24 février 1663, il retirait à l'impuissante Compagnie des Cent-Associés, ses droits et privilèges[15]. Cet acte d'autorité marque pour notre pays le début d'une ère de prospérité d'où sortira réellement une France nouvelle.

Colbert fidèle interprète des volontés du Monarque se mit à l'œuvre.

Il fallait au Canada un gouvernement : le grand ministre créa le Conseil Souverain[16]. Il fallait une autorité judiciaire et des lois fixes : Québec fut érigé en Prévôté, et la Coutume de Paris rendue obligatoire dans toute la colonie[17]. Il fallait un administrateur des biens et deniers royaux, et l'Intendance naquit[18]. Il fallait une armée capable de réduire les Iroquois, et le régiment de Carignan débarqua sur nos rives. Il fallait des colons pour cultiver le sol, et Colbert résolut d'en envoyer trois cents par année. Il fallait une administration religieuse, et l'on donna au Canada un grand évêque doublé d'un saint.

---

15 "Considérant que la compagnie des Cent-Associés est presque anéantie par le désistement volontaire du plus grand nombre de ses membres et que le peu qui reste n'est pas assez puissant pour soutenir ce pays et pour y envoyer les forces et les hommes nécessaires tant pour l'habiter que pour le défendre, nous avons pris la résolution de retirer des mains de la compagnie qui en a fait démission à notre profit, déclarons que tous ses droits soient et demeurent unis à notre couronne." (Édits royaux. 1663, vol. I, 31.)

16 Édits et ordonnances royaux, II, 37 — avril 1663.

17 " " " I, 46 et 90 — avril 1664 et mai 1677.

18 " " III, 33, — 23 mars 1665.

Depuis cinq ans déjà, Mgr de Laval travaillait, avec un zèle intransigeant et tout apostolique, à détruire les abus et à préserver son troupeau des préjugés gallicans. En 1663, Louis XIV approuvait ses actes et lui laissait, chose rare chez ce souverain autocrate, le choix du nouveau gouverneur. M. de Mésy trompa les espérances de son évêque, mais il dura peu et des hommes d'autre trempe prirent en main les intérêts du pays.

Ces hommes s'appelaient de Tracy, de Courcelle, Talon : trois noms que tout Canadien épelle avec amour, mais que nos pères de 1665 durent particulièrement chérir. Ces illustres personnages, en effet, ne venaient pas seuls. Du 19 juin au 14 septembre de cette année, débarquèrent à Québec douze cents soldats et près de cinq cents colons. C'était le secours si ardemment sollicité et si impatiemment attendu. Aussi entendez les cris enthousiastes de joie et de reconnaissance qui éclatent tout cet été dans la jeune cité de Champlain. Enfin, la France se souvenait de ses fils malheureux agonisant aux bords du Saint-Laurent ! Enfin, après soixante années de luttes et d'angoisses, le Canada allait respirer en paix l'air parfumé de ses grands bois ! Enfin, une terre féconde allait porter de riches moissons et nourrir tout un peuple.

L'intendant Talon fut avec Colbert le principal ouvrier de cette œuvre de résurrection. Homme intelligent et de sens pratique, aux idées claires et aux vues larges, il comprit du premier coup d'œil les grands intérêts de la colonie. Grâce à lui, le mouvement d'immigration fut intense à cette époque. La population qui n'était que de 2,500 âmes en 1663, monte

à 3,215 en 1666, à 6,282 en 1668 et à plus de 7,000 en 1672.

Le recrutement des colons se fait, par les soins de Colbert, partout en France, mais principalement dans les provinces du nord et de l'ouest : en Champagne et en Normandie, dans le Perche et le Maine, l'Anjou et le Poitou.

A partir de 1663, chaque année au début du printemps, arrivent dans les ports de La Rochelle et du Havre, des jeunes gens, des hommes d'âge mûr, des familles au complet qui n'attendent qu'un vent favorable pour voguer vers les rives canadiennes, objet de leurs vœux. En même temps on embarque sur des bâtiments spéciaux des chevaux et du bétail, des provisions de bouche et des provisions de guerre, des armes et des instruments agricoles.

1665 fut, avons-nous dit, l'année du grand effort, celle qui apporta le salut à la Nouvelle-France. En 1666, le roi alors en guerre avec l'Angleterre n'envoya personne au Canada. Mais en 1667, le mouvement de colonisation reprit et il s'intensifia surtout en 1668 et 1670[19].

Pendant que les agents de Colbert dirigeaient ainsi vers l'Amérique les colons de bonne volonté, Talon s'occupait à les établir. Les instructions royales données à l'Intendant prescrivaient d'éviter l'éparpillement des habitations, cause de faiblesse devant les

---

19 Le trésor royal déboursa pour fins de colonisation au Canada 55,810 livres en 1665, 41,700 livres en 1667, 36,000 livres en 1668 et 64,000 en 1670. Le passage de chaque colon revenait à peu près à cent livres, dont 60 pour la traversée, 30 pour les hardes et 10 pour la levée. — (Thomas Chapais, "J. Talon" p.286.)

attaques iroquoises ; elles ordonnaient " de les grouper en bourg, de coloniser de proche en proche par une marche graduelle en avant et non par bonds et enjambées ". Chaque année, Talon devait préparer ainsi trente ou quarante habitations et les tenir prêtes à recevoir les nouvelles familles. Dès l'automne de 1665, l'Intendant se mit en frais d'établir ces bourgs d'après un plan qu'il avait lui-même conçu[20]. Il choisit pour réaliser ses desseins les coteaux boisés de la Seigneurie de Notre-Dame des Anges qui s'étendent aux pieds des montagnes par delà la vallée de la rivière Saint-Charles et des plaines de la Canardière.

Voulez-vous, cher lecteur, retrouver encore intacte sur notre sol toute la pensée du grand Intendant ? Montez par un beau jour d'été la côte de Charlesbourg. Dès que vous aurez franchi le village du Gros-Pin, observez l'originale disposition des terres. Au lieu du rectangle vulgaire qui règne partout ailleurs, vous voici en face du triangle. Toutes les clôtures grimpent la côte avec vous, pour se réunir en un point central où s'élève l'église.

De ce point, tournez à droite et rendez-vous jusqu'à Bourg-Royal. La pensée de Talon est là sous vos yeux, plus visible peut-être qu'à Charlesbourg où certaines propriétés prennent des allures de ville avec leurs rues en équerre et leurs lots à bâtir. — Hélas ! quand les vieilles clôtures de cèdre sont jetées au feu, l'histoire cesse bientôt d'être écrite sur le sol ! — Bourg-Royal heureusement garde toujours indemne son dessin archaïque : rien n'y a été changé depuis 1665.

---

[20] Je projette une forme de défrichement pour bâtir une première bourgade ; quand elle sera tout à fait résolue, je vous en enverrai le plan. " (Lettre de Talon à Colbert, 4 octobre 1665.)

Talon fit tracer sur ce coteau un grand carré de quarante arpents de côté. Chaque face fut ensuite sectionnée en dix parties de quatre arpents, et les quarante points ainsi déterminés réunis au point central du carré par des lignes droites menées à travers la forêt frémissante.

Autour de ce point central, on réserva une pièce de terre, carrée elle aussi, de cinq arpents de côté pour servir de mail ou de commune[21]. Sur le chemin qui l'entourait — le trait carré central comme on l'appelle encore — chaque famille devait bâtir sa demeure. Les maisons ainsi groupées constituaient un bourg dont les citoyens, disait Talon dans une lettre à Colbert, " s'entrevoyant souvent, s'entre-connaissent, s'entre-aiment et s'entre-secourent plus aisément. "

Cette disposition du bourg était excellente. Le voisinage, en effet, favorise certainement l'amitié, et la solidarité est précieuse à tous. Construisez au centre du mail l'église, le presbytère, la mairie, l'école et jugez des commodités fournies par cette proximité commune. Or tout cela était la pensée même de Talon, pensée éminemment sage et pratique[22].

Les projets de Talon comportaient l'aménagement de trois bourgs : Bourg-Royal, Bourg-la-Reine, Bourg-Talon. Il dit même qu'il les a établi[23] ; mais un seul, Bourg-Royal, fut réellement organisé et peuplé.

---

21 En France " la commune ou terrain communal " était un espace spécialement réservé au pacage des animaux. Sur la ligne sud-est de Bourg-Royal, Talon avait projeté un communal de vingt par dix-sept arpents et que l'on appelle encore aujourd'hui " La commune de Bourg-Royal ".

22 Pour plus de détails voir Thomas Chapais, " Jean Talon " p. 158-165.

23 Lettre à Colbert 27 octobre 1667.

Bourg-la-Reine demeura toujours à l'état de plan ; le chemin central seul y fut tracé jusqu'au pied des montagnes. Aucune habitation ne s'y éleva[24] et, aujourd'hui encore, c'est la pleine forêt.

Quant à Bourg-Talon, il n'a jamais existé sur notre sol comme village séparé. On désignait très couramment sous ce nom Bourg-Royal lui-même, comme en font foi les écrits du temps et la carte dressée par M. de Villeneuve en 1688 et où nous lisons : " Bourg-Royal ou Bourg-Talon ".

Toute l'année de 1666, les ouvriers de l'Intendant sont à l'œuvre à Bourg-Royal. L'emplacement du village est dégarni d'arbres[25], essouché, nivelé. Le chemin du trait carré est tracé, empierré sommairement, et ses fossés creusés. De plus, sur chaque terre, on *déserte* encore deux arpents que l'on tient prêt à ensemencer, car Talon veut que chaque colon, en arrivant sur son bien, trouve son grain semé et ses légumes sur pied[26]. N'était-ce pas la meilleure manière de leur faire aimer leur nouvelle patrie ?

C'est vers Bourg-Royal ainsi préparé que l'on dirigea bon nombre des colons débarqués en 1667 et 1668[27]. Ceux-ci bénéficièrent largement des libéralités du sage et judicieux intendant dont le nom reste insé-

---

24 Nous connaissons cependant cinq concessions accordées à Bourg-la-Reine du temps de Talon. Nous savons aussi que Louis Paquet y avait fait un commencement de maison, un solage en pierre.

25 Tout le coteau était en bois de haute futaie.

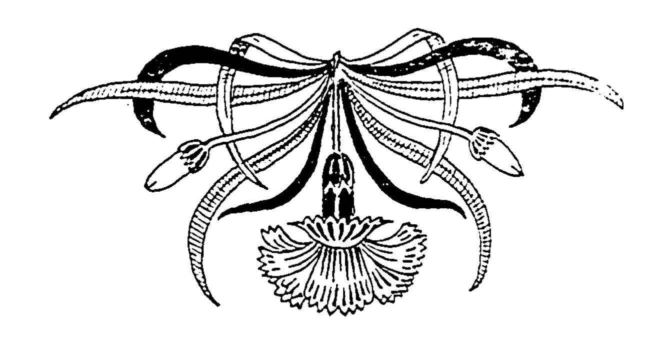
26 Ce désir ne fut réalisé qu'en partie. En 1667, il n'y avait sur la plupart des terres de Bourg-Royal qu'un arpent de déboisé.

27 Parlant des colons arrivés en 1668, Marie de l'Incarnation dit dans une lettre à son fils " On les a tous mis au Bourg-Talon, à deux lieues d'ici, pour y habiter et le peupler ".

parable de celui de Louis XIV et de Colbert dans la reconnaissance des Canadiens-français.

Arrêtons ici notre étude de l'effort colonisateur français en général, pour considérer maintenant, plus en détail, une de ces milliers de braves familles qui, à peine débarquées sur nos rives, s'en allaient simplement, la hache sur l'épaule et la chanson française aux lèvres, conquérir le sol et fonder la patrie canadienne. Toutes ont droit à notre estime et à notre admiration ; mais qui nous empêche d'écouter plus spécialement la voix de notre sang ? A remonter jusqu'à la souche première dont nous sommes issus, peut-être trouverons-nous encore intacte la sève qui bouillonnait dans les veines des ancêtres ; peut-être aussi sentirons-nous au contact de leur grande âme qu'il y a des vertus qui faiblissent en nous et que nous devrions reprendre, car malheur à qui se laisse déchoir ou qui, plus coupable, gaspille le patrimoine des vertus familiales.

Donc, cher lecteur, espérant qu'il y a profit pour tous, je veux sans plus tarder vous présenter la famille Paquet, objet de ce livre.



La Famille Paquet

MÉRY PASQUIER, originaire de Poitiers, France.
marié 1° à *Vincente Beaumont*,
inhumée à Saint-Jean-Baptiste de Poitiers, le 20 nov. 1658.

1. MAURICE, né en France ;
   marié à Poitiers, à Françoise Forget, en 1659 (date du contrat de mariage, le 29 juillet 1659).
2. *Marguerite*, née en France ;
   mariée 1° à François Biville, le 26 nov. 1670, à Québec ;
   2° à Bernard Gonthier, le 26 janv. 1676, à Québec.
3. *François*, n'est pas venu au Canada.
4. *René*, né en France ;
   marié à Hélène Lemieux, le 16 oct. 1679, à Québec ;
   Inhumé à Québec le 9 mai 1699.

MÉRY PAQUIER, marié 2° à *Renée Guillocheau*, à Poitiers, en 1659 (date du contrat de mariage, le 29 juillet 1659) ;
Inhumé probablement à Charlesbourg en 1680.

JACQUES FORGET, marchand à Poitiers ;
marié à *Renée Guillocheau*.

1. *Françoise*, épouse de Maurice Pasquier, fils de Méry Pasquier.
2. *Claude*, n'est pas venu au Canada.